

Les Radiologues du groupe IMERA appliquent les tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie. Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf dans trois cas :

- Exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation,
- Non-respect par vous-même du parcours de soins.
- La non-déclaration auprès de la Sécurité Sociale du médecin traitant peut entraîner une pénalité financière pour le patient.

Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans ce cas, les Radiologues fixent librement leurs honoraires.

A titre d'exemple des infiltrations de PRP (Plasma riche en plaquette) ne sont pas prises en charge par l'assurance maladie. Un devis vous sera envoyé avant la réalisation de ce geste dans nos structures.

A compter du 1^{er} décembre 2025, les radiologues Secteur 1 Optam et Secteur 2 Optam du groupe peuvent pratiquer des dépassements d'honoraires, ce montant doit être déterminé avec tact et mesure.

La facturation de dépassements d'honoraires est interdite pour les bénéficiaires du dispositif C2S - Complémentaire Santé Solidaire (anciennement CMU-C et ACS).

Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondants à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé.

Votre professionnel de santé doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale. En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 euros, votre professionnel doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation.

Informations sur les dépassements d'honoraires :

Au sein de notre groupe, les dépassements d'honoraires sont portés par l'ensemble des médecins dans le cadre d'un partage d'honoraires. Ces dépassements peuvent être pris en charge, tout ou partie, par votre mutuelle ; n'hésitez pas à leur transmettre votre facture.

Information sur le règlement :

Après avance des frais, vous serez remboursés du tarif de l'assurance maladie dans les jours suivants par votre Caisse de Sécurité Sociale (70%) et par votre Mutuelle (30%). Le tiers-payant est pratiqué uniquement dans les cas d'invalidité, Accidents du travail, C2S et dans le cadre de la campagne de dépistage du cancer du sein.

En pratique, le secteur 1 et 2 Optam dans les structures IMERA c'est un dépassement d'honoraires de :

15 euros : radiographies
40 euros : échographies – mammographies (hors campagne de dépistage)
68 euros : gestes d'infiltrations sous radio et échographie
50 à 68 euros : scanner (1, 2, 3 territoires)
100 euros : scanner cardiaque – coroscanner
68 euros : IRM
150 euros : IRM cardiaque

Dr ANTOINE Virginie	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr AUGER Magali	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1
Dr BESLAY Isabelle	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1
Dr BONNEL-MORIN Stéphanie	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1
Dr BOUCHER Karine	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1 adhérent OPTAM
Dr CABON Emmanuelle	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1
Dr CHAPUIS Charlotte	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr CHIARADIA Mélanie	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr CLOUET Martine	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1 adhérent OPTAM
Dr COURTEL Marie-Laure	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1
Dr DEROT Gaëlle	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr DUBREIL Pierre-Xavier	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr FERREIRA Floriza	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr FERRY Mathilde	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1 adhérent OPTAM
Dr GAUTHERON Vincent	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr GEFFRAY Arnaud	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr GINGUENE Laurent	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1 adhérent OPTAM
Dr GROSSET Thierry	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1 adhérent OPTAM
Dr GUERARD Anne-Sophie	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr GUILLAUME Jean-Charles	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1
Dr JAGUT Jean Louis	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr JEAN Stéphane	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1 adhérent OPTAM
Dr JOSSEAUME Thierry	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1 adhérent OPTAM
Dr JUHEL Charlotte	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1 adhérent OPTAM
Dr LECOMPTE Cécile	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1 adhérent OPTAM
Dr LOHAT Tristan	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr MARIN Franck	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1 adhérent OPTAM
Dr MARION Julien	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1
Dr MARTY-MAHE Fabien	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1
Dr MAZZOLINI Lisa	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr MOREL Damien	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1
Dr PELLETIER Delphine	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1
Dr PHAM Yann	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1 adhérent OPTAM
Dr PROVENSOL Thierry	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1 adhérent OPTAM
Dr RAMBEAU Marc	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1 adhérent OPTAM
Dr RENARD Michel	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1
Dr ROBERT Corentin	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr ROUSSET Jean	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr ROUX Adrien	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr SERRU Maxence	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM
Dr SIROP Virginie	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 1 adhérent OPTAM
Dr TALHA-JEBRIL Roua	Médecin Radiologue Conventionné	Secteur 2 adhérent OPTAM

Les actes d'imagerie étant très nombreux, nous vous indiquons ci-dessous les tarifs des examens les plus couramment pratiqués (mis à jour 04/10/25). L'ensemble des tarifs sont disponibles sur le site de l'assurance maladie - CCAM

	Tarif de l'assurance maladie	Base remboursement Assurance Maladie	Dont à la charge du patient ou de sa mutuelle	Dépassement d'honoraire Secteurs 1 et 2 Optam
RADIOGRAPHIES				
Epaule	35,52 €	24,86 €	10,66 €	15 €
Rachis cervical	35,93 €	25,15 €	10,78 €	15 €
Genoux bilat 4 incidences et plus	44,96 €	31,47 €	13,49 €	15 €
Colonne lombaire et bassin	58,62 €	41,03 €	17,59 €	15 €
ECHOGRAPHIES				
Abdomino-pelvienne	75,60 €	52,92 €	22,68 €	40 €
Thyroïde	34,97 €	24,48 €	10,49 €	40 €
Ostéo-articulaire	37,80 €	26,46 €	11,34 €	40 €
Mammaire	41,58 €	29,11 €	12,47 €	40 €
Rénale	52,45 €	36,72 €	14,74 €	40 €
MAMMOGRAPHIE				
Mammographie de dépistage	67,17 €	Prise en charge à 100%		
Mammographie de dépistage + échographie	87,96 €	73,41 €	14,55 €	
<i>Si une échographie mammaire est jugée nécessaire par le Radiologue, elle n'est pas prise en charge à 100 % dans le cadre du dépistage, son montant qui s'élève à 20,79 € (soit 50% du tarif) sera à régler par vos soins, avant de vous faire rembourser par votre caisse de sécurité sociale.</i>				
Mammographie unilatérale	37,26 €	26,08 €	11,18 €	40 €
Mammographie bilatérale	66,42 €	46,49 €	19,93 €	40 €
Consultation coordonnée	31,50 €	22,05 €	9,45 €	
Majoration de Coordination Urgence	15,00 €	15 €		
Avis Ponctuel de Consultant	60 €	42 €	18 €	40 €
SCANNER				
Crâne avec ou sans IV	129,73 €	120,72 €	9,01 €	50 €
Abdomen et du pelvis avec ou sans IV	159,02 €	141,22 €	17,80 €	60 €
Thoraco-abdomino-pelvien avec ou sans IV	188,30 €	161,72 €	26,58 €	68 €
Ostéo-articulaire	129,73 €	120,72 €	9,01 €	50 €
Cardiaque	129,73 €	120,72 €	9,01 €	100 €
IRM				
Ostéo-articulaire	227,72 €	211 €	16,72 €	68 €
Standard	241,72 €	220,80 €	20,92 €	68 €
Digestive	241,72 €	220,80 €	20,92 €	68 €
Cardiaque	241,72 €	220,80 €	20,92 €	150 €
IRM 3T Crâne	271,18 €	250,26 €	20,92 €	68 €
IRM 3T Digestif	271,18 €	250,26 €	20,92 €	68 €